

**FICHE D'INSCRIPTION
B.T.S. 1^{ère} année « Communication »
Année scolaire 2024-2025**

■ SECRÉTARIAT LYCÉE

 NOM : Prénom(s) :

 Date et Lieu de naissance : à

 Adresse **personnelle** :

 Téléphone **personnel** :

 @ Courriel **personnel** :

 N° INSEE :

 Boursier : B OUI NON

 Établissement fréquenté en 2023/2024 :

 Ville : Code postal :

 Classe ou formation suivie : Spécialités :

 NOM et prénom du responsable légal 1 :

 Adresse du responsable légal 1 :

 Tél Domicile : Travail : Portable :

 @ Courriel :

 Profession du responsable légal 1 :

 NOM et prénom du responsable légal 2 :

 Adresse du responsable légal 2 :

 Tél Domicile : Travail : Portable :

 @ Courriel :

 Profession du responsable légal 2 :

 A , le 2024

Signature :

DOSSIER A RETOURNER AU SECRETARIAT DU LYCEE POUR LE 12 juillet 2024.

Pièces à joindre :

- Photocopie de votre carte d'identité (recto verso)
- Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » pour l'année scolaire 2024/2025
- Un exeat (certificat de radiation) à demander à votre établissement, sauf pour les étudiants en Licence.
- copie du relevé de notes du baccalauréat
- copie de la notification de bourse (DSE) si vous êtes boursier(ère)
- attestation sécurité sociale

Important

L'équipe des professeurs qui encadrent le BTS Communication vous accueillera le 05/09/2024

à 9h00, en salle du conseil.

Un fléchage sera mis en place pour vous diriger.

Vous ne serez pas destinataire d'un courrier pour la rentrée, cet avis tient lieu de convocation pour le jour de la rentrée.

ANNEXE - FICHE RESTAURATION

⇒ FONCTIONNEMENT DU SYSTEME A LA CARTE

L'élève réserve ses repas aux bornes situées dans le hall du lycée ou sur internet et seuls les repas réservés sont payés.

Les modalités de réservation des repas

- soit en se connectant au site internet de l'établissement
- soit en ligne sur le site « GEC en ligne Renoir » (il est possible d'installer un raccourci sur l'écran d'accueil de votre téléphone portable)
Ces applications en ligne sont accessibles grâce aux identifiants qui vous seront remis à la rentrée, elles vous permettent de réserver vos repas sur plusieurs jours, mais aussi de les payer, de voir l'historique des passages, les menus...
- au jour le jour avec les bornes situées dans le hall du lycée avant 9h30

Nous préconisons la réservation par internet pour éviter les oublis et l'encombrement aux bornes du self. Afin d'éviter les erreurs de manipulation, les réservations et donc les paiements multiples, une seule réservation est possible par jour et par élève. Il est possible de « dé-réserver » un repas par internet jusqu'à 10h30.

Attention : c'est à la réservation que la carte est débitée, seul un motif sérieux (maladie justifiée par exemple) peut justifier une annulation de réservation par les services d'intendance. En effet l'élève peut toujours dé-réserver de lui-même jusqu'à 10h30.

Les modalités de paiement : (informations complémentaires au dos de ce document)

Les modalités de recharge de la carte sont les suivantes :

- par espèce (dans les bureaux de l'intendance)
- par chèque libellé au nom du collègue Renoir d'un montant de 43.00€ correspondant à 10 repas (chèque déposé dans la boîte aux lettres près de l'intendance au plus tard la veille de la date d'encaissement souhaité)
- par prélèvement automatique
- par internet

Ces deux derniers moyens sont ceux que nous préconisons.

Afin de limiter au maximum les « oublis », l'élève qui n'aurait pas réservé ou approvisionné sa carte pourra déjeuner mais il sera admis au restaurant en fin de service.

La première carte est remise gratuitement aux élèves. En cas de perte ou de dégradation, votre enfant pourra s'en procurer une autre au prix de 7€.

Informations complémentaires sur les moyens de paiement

- Le prélèvement automatique

La procédure pour opter pour le prélèvement automatique :

- Vous nous transmettez un RIB (Iban-Bic).
- Un document pré-rempli vous sera retourné pour signature, vous devez nous le retourner pour autoriser le prélèvement.

Le 1^{er} prélèvement de 86.00 € sera fait à la rentrée. Les suivants se feront en fonction des repas pris par votre enfant.

Dès que le solde de la carte sera inférieur à 21.50 € (soit 5 repas) nous lancerons un nouveau prélèvement.

- **Le paiement par internet**

Nous vous proposons, si vous n'optez pas pour le prélèvement automatique, de créditer la carte de votre enfant en effectuant un paiement par internet. Des identifiants vous seront remis à la rentrée et vous pourrez accéder à cette possibilité en vous dirigeant sur la page d'accueil de l'ENT de l'établissement, rubrique « réservation repas / chargement carte »

Site ENT : <https://lyc-ajrenoir.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

Site GEC en ligne : <https://services.ard.fr/fr/espaces-clients/etablissements/angers-renoir/accueil.html>

⇒ SERVICE DE RESTAURATION LYCEE RENOIR

Pour la rentrée de septembre 2024

Nom et prénom du responsable : _____

Nom et prénom de l'élève : _____

CLASSE : _____

- Je souhaite opter pour le prélèvement automatique, je vous joins donc un mandat de prélèvement SEPA et un RIB Iban-Bic
- Je souhaite opter pour le paiement par internet, des codes de restauration vous seront remis avec la carte repas et vous pourrez vous identifier sur le site GEC en ligne Renoir
- Je souhaite payer par chèque, le chèque de 43.00€ libellé au nom du collègue Renoir pourra être déposé auprès du service intendance (**merci de noter au dos du chèque le nom et prénom de votre enfant**)

Merci de retourner ce coupon-réponse lors de l'inscription.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service intendance **au 02 41 72 10 50**

Signature :

Document à remplir par les familles souhaitant opter pour le prélèvement automatique des frais de restauration

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : RESTAURATION COLLEGE RENOIR

Nom et prénom de l'élève :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le COLLEGE RENOIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du COLLEGE RENOIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR74ZZZ534409

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COLLEGE Auguste et Jean RENOIR

Adresse : 15 Impasse Ampère – BP 53512

Code postal : 49035

Ville : ANGERS Cedex 01

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

Paiement ponctuel X

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le COLLEGE RENOIR. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le COLLEGE RENOIR.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.